

## SECURITE FINANCIERE

# les commissaires aux comptes en alerte

Le projet de loi de modernisation de l'économie prévoit dans son article 14 que les SAS (sociétés par actions simplifiées) en dessous de seuils à préciser par décret seront dispensées de la certification des commissaires aux comptes. Ces derniers montent au créneau, dans un

souci de transparence financière, gage pour les investisseurs et les épargnants, de sécurité financière. Les commissaires aux comptes ne sont pas les ennemis de l'allègement administratif dès lors que le carcan est inutile. Mais, ce projet de loi va à l'encontre de la demande croissante de transparence financière de l'opinion publique et semble en complet décalage. Philippe Gaudrie, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux explique : « Avec ce texte, 80% des SAS échapperaient à l'obligation de contrôle. Le risque est qu'un pan entier de l'économie ne soit pas sécurisé par la mission du commissaire aux comptes techniquement fiable et déontologiquement forte. En outre, ce projet de loi qui conduirait à la suppression de 67 000 mandats de commissariat aux comptes sur les



Philippe Gaudrie, Président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux.

200 000 entités commerciales en France, revient sur des engagements pris par le Ministère de la Justice quant à la politique de sécurité financière du Gouvernement. Quelle est la finalité de ce projet de loi ? Je l'ignore. En tout cas, notre profession est en danger ».

S.D.